

Des engagements internationaux

La conservation de la biodiversité soulève des préoccupations d'ordre local, national et même international. Par exemple, certains types de biomes, telle la forêt tropicale, et certains groupes d'espèces, comme les amphibiens, sont particulièrement touchés.

Selon l'UNESCO, la conservation de la biodiversité constitue une préoccupation d'envergure mondiale. La conférence sur l'environnement et le développement, organisée par les Nations Unies à Rio de Janeiro en 1992, a résulté en une Convention sur la diversité biologique. Un total de 160 pays ont signé cette convention. Le Canada et le Québec respectent cette entente et ont élaboré des stratégies et des plans d'action en matière de conservation de la biodiversité. Une composante importante de ces orientations est représentée par les lois et les règlements, par exemple la Loi sur les espèces en péril adoptée par le Parlement canadien en 2002.

Pour obtenir de l'information complémentaire sur la conservation de la biodiversité et la maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes de transport d'Hydro-Québec, consultez le site Web de l'entreprise : www.hydroquebec.com/vegetation.



La conservation de la biodiversité dans les emprises de lignes du réseau de transport

Hydro-Québec TransÉnergie exploite le plus grand réseau de transport d'électricité en Amérique du Nord selon des normes rigoureuses de sécurité et de fiabilité. Les lignes de transport parcourent plus de 33 000 kilomètres au Québec et leurs emprises couvrent plus de 163 000 hectares.

Dans la majorité des cas, Hydro-Québec n'est pas propriétaire des terrains traversés par les lignes de transport, mais elle y détient des servitudes d'entretien. Pour des raisons de sécurité et de fiabilité du réseau, les emprises font l'objet de travaux périodiques de maîtrise intégrée de la végétation, dont l'un des objectifs est de favoriser l'implantation et le maintien d'une communauté végétale composée d'espèces arbustives et herbacées.

La connaissance des milieux naturels

Depuis plus de dix ans, Hydro-Québec TransÉnergie mène des recherches sur les effets des emprises sur le milieu naturel, en particulier sur les aspects suivants : fragmentation et perte de portions d'habitat, protection des espèces à statut particulier, effet de lisière ou de barrière, rôle de la prédation et espèces floristiques envahissantes. Elle s'intéresse aussi à la richesse et à la nature des espèces végétales et animales présentes dans les emprises, qui sont occupées par une végétation de type arbustif avec des proportions parfois élevées de plantes herbacées.

Ce programme d'études a fourni des résultats qui permettent d'élaborer des mesures de gestion visant la conservation de la biodiversité dans les emprises.



Imprimé avec des encres végétales sur du papier fabriqué au Québec certifié Eco-logo et contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation et désencrées sans chlore.

Hydro-Québec TransÉnergie
Juin 2009





Conservation de la biodiversité dans les emprises de lignes de transport

Le programme de recherche d’Hydro-Québec TransÉnergie en matière de biodiversité de même que la documentation scientifique mettent en évidence deux éléments importants :

- Les emprises de lignes renferment une richesse en espèces élevée.
- Comme n’importe quel espace du milieu naturel, une emprise ne peut être favorable à toutes les espèces. En effet, certaines espèces, de par leurs exigences écologiques, n’utilisent que les milieux forestiers, alors que d’autres préfèrent des milieux ouverts (arbustifs, herbacés, arborescents épars, etc.).

Cette approche adoptée par Hydro-Québec TransÉnergie rejoint les préoccupations du Programme des Nations Unies pour l’environnement, dont un volet d’activités concerne la biodiversité.

Ce programme, tout comme celui d’Hydro-Québec TransÉnergie, cible la richesse en espèces et la protection des espèces rares.



La richesse des milieux naturels

De façon générale, les emprises de lignes étudiées présentent une richesse en espèces semblable ou supérieure à celle des milieux forestiers adjacents. Ainsi, lorsque l’on considère les trois biomes (forêt de conifères, forêt mixte et forêt de feuillus) dans leur ensemble, on observe dans les emprises :

- 449 espèces de plantes vasculaires ;
- 75 espèces d’oiseaux ;
- 13 espèces de micromammifères ;
- 16 espèces d’amphibiens ;
- 4 espèces de reptiles.

À titre comparatif, les milieux forestiers adjacents abritent 360 espèces de plantes vasculaires, 81 espèces d’oiseaux et 14 espèces de micromammifères.



Des actions adaptées au milieu

Compte tenu de l’importance des habitats et des espèces présents dans les emprises par rapport au milieu environnant, Hydro-Québec TransÉnergie adopte la position suivante au regard de la conservation de la biodiversité dans les emprises de lignes de transport qui traversent des milieux forestiers :

- Maintenir un habitat de type « arbustif épars » (qui comprend des proportions variables d’arbustes et de plantes herbacées) dans les emprises de lignes existantes situées en milieu forestier, en tenant compte des interventions périodiques sur la végétation. Cette approche vise à favoriser et à maintenir une richesse en espèces représentative des régions concernées.
- Assurer une gestion prudente des bandes riveraines situées de part et d’autre des cours d’eau, y compris les cours d’eau intermittents. Il s’agit plus précisément de maintenir une bande de végétation riveraine arbustive de part et d’autre des cours d’eau ainsi que des écrans arborescents dans les fonds de vallées profondes où l’exploitation sécuritaire du réseau le permet.
- Maintenir les étangs temporaires (cuvettes ou mares qui généralement s’assèchent en été) dans les emprises afin de favoriser le maintien des populations d’amphibiens qui utilisent ces étangs pour la reproduction.
- Durant la maintenance des lignes, en particulier pendant les travaux de maîtrise de la végétation et de réparation des équipements, limiter les interventions qui perturbent de façon importante le sol, telles que le nivelage, le drainage et l’essouchage. On cherche ainsi à restreindre les effets de ces activités sur les micro-habitats présents en surface dans les emprises, par exemple ceux qui sont associés aux roches et aux souches. Il est indiqué aussi de laisser sur place les débris ligneux de façon épars sur le sol, lorsque c’est possible.

- Avant d’intervenir sur la végétation dans les emprises, vérifier, à partir de bases de données gouvernementales, la présence de sites répertoriés qui renferment des espèces à statut particulier ou des habitats d’intérêt. Au moment des interventions de maîtrise de la végétation, effectuer des traitements sélectifs afin de maintenir les strates arbustive et herbacée.
- Analyser chaque problématique liée aux espèces à statut particulier dans les emprises de lignes, de préférence dans le cadre de partenariats, afin de favoriser la pérennité de ces espèces, notamment celle des espèces rares, qui en général occupent des habitats spécifiques et bien délimités dans les emprises.
- Au besoin, concevoir et réaliser des aménagements appropriés, basés sur les connaissances scientifiques disponibles. À cette fin, mettre à profit les résultats des études effectuées par Hydro-Québec et d’autres organismes ou entreprises de services publics.

Ces mesures sont progressivement intégrées dans les pratiques courantes de gestion des emprises de lignes de transport à Hydro-Québec, notamment dans les activités de maîtrise intégrée de la végétation.

